

Arrêté préfectoral du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2021

OBJET : Liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens catégorisés en vertu de l'article L211-13-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Le Mans, le 21 mars 2022

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 modifiée renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le code rural et de la pêche maritime : articles L211-11 à L211-18 et R211-5-3 à R211-5-6 ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 6 mars 2022 ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 28 octobre 2020 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Agnès WERNER dans les fonctions de directrice départementale de la protection des populations de la Sarthe à compter du 16 novembre 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0071 du 07 mars 2022 de délégation de signature à Madame Agnès WERNER, inspecteur principal en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale de la protection des populations de la Sarthe ;

VU le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 modifié relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens catégorisés en vertu de l'article L 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDÉRANT la circulaire interministérielle DGER/C2009-2008 du 23 juin 2009 paragraphe 3 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées dans le département de la Sarthe à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est modifiée par l'annexe ci-jointe ;

Article 2 : Délai et voies de recours : la présente décision ne peut être déférée qu'auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe, les maires du département de la Sarthe, la Directrice départementale de la Protection des Populations, le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de la Sarthe, le Directeur départemental de la sécurité publique de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le portail des collectivités territoriales, au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et sur le site Internet de la préfecture de la Sarthe.

*P/le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale de la Protection des Populations,*

Agnès WERNER



Liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux visée à l'article L211-13-1 du code rural et de la pêche maritime dans le département de la Sarthe

IDENTITÉ	ADRESSE PROFESSIONNELLE ET COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES	DIPLÔME TITRE OU QUALIFICATION	LIEU DE DÉLIVRANCE DES FORMATIONS
Monsieur PELLEMOINE Michel	Les Deux Deniers Le Val d'Escures 72700 ETIVAL LES LE MANS 02-43-47-16-21 michel.pellemoine@bbox.fr	Moniteur en éducation canine 1 ^{er} degré	Association canine de l'Ouest Les Deux Deniers Le Val d'Escures 72700 ETIVAL LES LE MANS
Monsieur LIRA William	Les Deux Deniers Le Val d'Escures 72700 ETIVAL LES LE MANS 02-43-47-16-21 michel.pellemoine@bbox.fr	Moniteur en éducation canine 1 ^{er} degré	Association canine de l'Ouest Les Deux Deniers Le Val d'Escures 72700 ETIVAL LES LE MANS
Monsieur POTTIER Guy	Les Deux Deniers Le Val d'Escures 72700 ETIVAL LES LE MANS 02-43-47-16-21 michel.pellemoine@bbox.fr	Moniteur en éducation canine 1 ^{er} degré	Association canine de l'Ouest Les Deux Deniers Le Val d'Escures 72700 ETIVAL LES LE MANS
Monsieur DANNE Alain	Montmacon 72370 SURFONDS 02-43-89-25-53 alain.danne245@orange.fr	Certificat de capacité à l'éducation et dressage sans mordant de chiens datant de plus d'un an et stage MOFAA	Montmacon 72370 SURFONDS
Madame BERTIER Kelly	ANIMATOPIA 1 Le haut Freu 72240 SAINT SYMPHORIEN 06 73 32 25 17 animatopia72gmail.com	Attestation de connaissances datant de plus de un an et moins de deux ans et attestation de suivi d'une session de formation spécialisée	ANIMATOPIA 1 Le Haut Freu 72240 SAINT SYMPHORIEN
Monsieur GANIVET Guillaume	SARL KIK Déclic Lieudit "Les Bois" 72600 LES AULNEAUX 02 43 34 24 81	Certificat de capacité à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques datant de plus deux ans	SARL KIK Déclic Lieudit "Les Bois" 72600 LES AULNEAUX
Monsieur THEILLET Jean-Daniel	3 rue du Champ de Foire 91670 ANGERVILLE 06 81 16 42 96	Attestation de connaissances relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques datant de plus deux ans	ITINÉRANT
Madame PELTIER Sabrina	Canine'Mans Parlant 20 Rue du Soutnik 72019 LE MANS Cédex 2 06 45 31 67 05	Brevet Professionnel Educateur canin	15 Route de Laigné en Belin 72230 Moncé en Belin
Monsieur TOURNEUR Grégory	1231 Route de la Chapelle Saint Rémy- 72450 LOMBRON	Attestation de connaissances relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques datant de plus deux ans	1231 Route de la Chapelle Saint Rémy- 72450 LOMBRON

Monsieur BONVOISIN Jordan	Le Riffray 53350 BRAINS SUR LES MARCHES 06 07 01 49 72	Baccalauréat professionnel "Conduite et gestion de l'élevage canin et félin"	Le Riffray 53350 BRAINS SUR LES MARCHES
Madame LE GALL Stéphanie	69 Rue de Trangé 72650 LA MILESSE 06 87 80 91 19	Certificat d'Etude pour les Sapiteurs au Comportement Canin et à l'accompagnement des Maîtres	69 Rue de Trangé 72650 LA MILESSE